



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 19/2020

Date convocation	: 20.05.2020
Nombre de conseillers	: 11
En exercice	: 11

Présents	: 11
Votants	: 11

L'an deux mille vingt, le vingt-sept mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Laurabuc, dûment convoqué s'est réuni en huis clos à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

Présents : Mesdames : Sylvie COURTHIEU - Anne-Laurence FRULLINI - Marie-France LOISEL - Aude SALVAT-LÔ - Sylvie THUBIÈRES, conseillères municipaux.

Messieurs : Omar AÏT MOUH - Michel COURTESSOLE - Olivier JURADO - Jean-Pierre PLANCADE - Bernard VIÉ, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Aude SALVAT-LÔ

Objet : Désignation des membres des Commissions municipales.

Le Maire rappelle que conformément à l'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales, « Le Conseil municipal peut former, au cours de chaque séances, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché »

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L2121-21 du CGCT)

Toutefois le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations.

Il vous est proposé de créer 8 commissions, chargées respectivement des thèmes suivants :

- Développement Durable, Travaux, Finances ;
- Vie citoyenne, solidaire et démocratie participative ;
- Communication et développement numérique ;
- Plan Local d'Urbanisme ;
- Urbanisme ;
- Appel d'offre ;
- Animation culturelle ;
- Représentation des écarts ;

Il vous est proposé que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, avec un maximum de 11 membres, chaque membre pouvant faire partie de une à cinq commissions.

Après appel à candidature, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

- 1- **Commission Développement Durable, Travaux, Finances.**
 - Président : M. Cédric LEMOINE.
 - Membres : M. Olivier JURADO - Mme Marie-France LOISEL - M. Jean-Pierre PLANCADE - Mme Aude SALVAT-LÔ - M. Bernard VIÉ.

- 2- **Commission Vie Citoyenne, Solidaire et Démocratie Participative.**
 - Président : M. Cédric LEMOINE.
 - Membres : M. Michel COURTESOLE - Mme Sylvie COURTHIEU - Mme Anne-Laure FRULLINI - M. Olivier JURADO - Mme Sylvie THUBIERES - M. Bernard VIÉ.

- 3- **Commission Communication et Développement Numérique.**
 - Président : M. Cédric LEMOINE.
 - Membres : M. Omar AÏT MOUH - Mme Anne-Laurence FRULLINI - Mme Marie-France LOISEL - M. Jean-Pierre PLANCADE.

- 4- **Commission Plan Local d'Urbanisme.**
 - Président : M. Cédric LEMOINE.
 - Membres : M. Omar AÏT MOUH - M. Michel COURTESOLE - Mme Sylvie COURTHIEU - Mme Anne-Laurence FRULLINI - M. Olivier JURADO - Mme Marie-France LOISEL - M. Jean-Pierre PLANCADE - Mme Aude SALVAT-LÔ - Mme Sylvie THUBIERES - M. Bernard VIÉ.

- 5- **Commission Urbanisme.**
 - Président : M. Cédric LEMOINE.
 - Membres : M. Omar AÏT MOUH - M. Olivier JURADO.

- 6- **Commission Appel d'offre.**
 - Président : M. Cédric LEMOINE.
 - Membres : M. Michel COURTESOLE - Mme Marie-France LOISEL - M. Jean-Pierre PLANCADE - Mme Aude SALVAT-LÔ.

- 7- **Commission Animation culturelle.**
 - Président : M. Cédric LEMOINE.
 - Membres : Mme Sylvie COURTHIEU - Mme Marie-France LOISEL - Mme Sylvie THUBIERES.

- 8- **Commission Représentation des écarts**
 - Président : M. Cédric LEMOINE.
 - Membres : M. Michel COURTESOLE - Mme Aude SALVAT-LÔ

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,
Cédric LEMOINE.

